



MAGAZINE

Le journal d'information de Flers Agglo

#10

Sept/Oct/Nov 2018

Supplément **Ville de Flers**



URBANISME - HABITAT

Des projets ambitieux

p. 2

Le futur visage du Clos-Morel à l'échéance fin 2018, début 2019, deviendra le Clos-fleuri, un lotissement de 30 logements : 24 maisons et 6 en semi-collectif.

Voirie : rénovation et sécurisation

p. 3

Stationnement : tarifs appliqués dès septembre

p. 4

Semaine bleue : le programme des animations

p. 5

Stade du Hazé : de nouveaux équipements

p. 6

Vidéo-protection : le dispositif prend forme

p. 8

Magazine publié par la Ville de Flers - Avenue du Château
CS 70229 61104 Flers Cedex • **Service communication** :
Direction Attractivité du Territoire - Tél. 02 33 98 19 76 -
plebosse@flers-agglo.fr • **Directeur de la publication** :
Yves Goasdoué • **Rédaction - Photos** : Patrice Lebossé,
Blandine Bienfait • **Crédit photos** : Service communication
Flers Agglo sauf mention • **Création de la maquette** :
Epicéum • **Mise en page/Impression** : Imprimerie Mouturat -
Flers - Tél. 02 33 62 25 15 - Courriel : mouturat.imp@orange.fr
• **Dépôt légal** : Septembre 2018, ISSN 2552-0938. • Tirage
9 500 exemplaires • **Distribution** : sous film avec le magazine
Le Fil de Flers Agglo • **Reproduction, même
partielle, interdite. Imprimé avec des encres
végétales sur papiers issus de forêts gérées
durablement.**



ATTRACTIVITÉ Un programme sur 5 ans

La Ville de Flers et Flers Agglo coordonnent leurs actions pour valoriser le cadre de vie, changer l'image de la ville et du bâti de la Reconstruction.

Les deux collectivités, avec le soutien de leurs partenaires (État, Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, Région, Caisse des Dépôts, Département...), entendent poursuivre la redynamisation du centre-ville de Flers et requalifier le quartier de la gare dans le cadre d'une démarche globale d'aménagement du territoire. À l'exemple du programme de logements du Clos fleuri, rue du Clos-Morel.

5 Enjeux principaux

Face à la vacance et au mauvais état de nombreux logements et à la situation de certains commerces en centre-ville, une étude d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) a été lancée en novembre 2016.

Plusieurs enjeux ont été identifiés :

- rénovation de l'habitat pour une offre attractive en centre-ville ;
- attractivité commerciale ;



Le centre-ville jusqu'à la gare devrait bénéficier d'importants aménagements.

- traitement des espaces publics (accessibilité, mobilité et connexions) ;
- valorisation du patrimoine (espaces publics et bâti) ;
- équipements publics par le renforcement des équipements et services.

Attractivité du centre-ville

L'OPAH-RU, la convention *Action Cœur de Ville* et l'appel à projet de la Région sur les Villes de la Reconstruction (la Ville de Flers s'est portée candidate) apporteront des financements aux

propriétaires de logements, aux commerçants, aux copropriétaires.

Des aides en cours (OPAH p.10 Le Fil Flers Agglo) sont maintenues, d'autres renforcées (remise sur le marché de logements vacants) et de nouvelles proposées.

Le but est qu'au terme du programme de 5 ans, habitants de Flers et du territoire retrouvent le plaisir d'habiter et/ou de fréquenter les commerces, les activités, les services et les animations de la Métropole rurale de Flers Agglo.

CENTRE-VILLE Une halle commerciale en 2019

Trois ans après leur fermeture, les locaux de La Halle devraient renaître courant 2019.

Situé en cœur de ville, l'ensemble immobilier de 2500 m² sur deux étages accueillera une halle commerciale de onze cellules.

Ce projet extrêmement attractif pour le territoire de Flers Agglo se concrétise grâce à la volonté du groupe Mazureau de réaliser un million d'euros HT de travaux.

De son côté, Flers Agglo qui soutient le projet de revitalisation du cœur de ville, vient de répondre à un appel à projet de la Région au titre des Villes de la Reconstruction (aide de 50 % du coût des travaux sur les parties communes).

Pour Yves Goasdoué, Maire de Flers, « ce projet qui participera à la redynamisation du centre-ville, prouve que le cœur de ville de Flers est en très bonne santé ».

Loyers attractifs, aménagement libre

Onze cellules de 30 m² à 500 m² sont prévues (6 au rez-de-chaussée et 5 à l'étage). Les futurs exploitants bénéficieront du dispositif d'aide



Le bâtiment, occupé par l'enseigne Prisunic, a marqué l'histoire et les habitudes de consommation des Flériens. Il a été loué de 1999 à 2016 à l'enseigne La Halle.

directe aux commerçants (Opérations Collectives de Modernisation du commerce) pour financer en partie les travaux d'aménagement.

Ouvert aux commerces, services, associations, tertiaire et à la restauration, le projet visera à diversifier l'offre.

Imaginé comme une nouvelle rue commerciale, il permettra de relier par un mail la rue du 6-Juin à la rue Guy-Mollet.

Renseignements, pré-commercialisation :

Agence Fontenoy à Flers, Ludovic Poisson, service Transaction, 06 82 12 66 65, service-transaction-nordouest@fontenoy.com

+ Pour en savoir plus : flers-agglo.fr rubrique Le Fil Actus

ENVIRONNEMENT Travaux à la MJC et éclairage public

Le bâtiment de la MJC, propriété de la Ville de Flers, va connaître un important chantier d'isolation thermique par l'extérieur.

D'un coût de 240 000 € TTC, il consistera à isoler les façades du bâtiment et à changer les menuiseries extérieures (subvention État DETR).

Ces travaux d'isolation des façades sont subventionnés dans le cadre de la convention sur les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) signée par Flers Agglo avec l'État début 2017 (Le Fil N° 5 p.11). Toutes les communes de l'agglomération peuvent porter un programme d'économies d'énergie si elles sont éligibles au dispositif CEE (Certificat Économie d'Énergie).

Pour le chantier de la MJC, la Ville obtiendra un financement CEE à hauteur de deux tiers des dépenses réalisées d'ici le 31 décembre 2018 pour des travaux d'économies d'énergie effectués sur le patrimoine des collectivités territoriales ou la rénovation de l'éclairage public extérieur.

Sur ce point, la Ville va remplacer une partie de ses 169 luminaires boule par des lampes led.

Rappel, les lampes à vapeur de mercure, aujourd'hui interdites, ont déjà été remplacées.

CHAMP DE FOIRE Le gymnase démoli



Dans l'attente d'un nouvel équipement, le Champ de Foire ouvre une autre perspective sur la ville.

Fin juin, une page de la vie sportive et événementielle de Flers s'est tournée avec la démolition du gymnase du Champ de Foire.

L'espace, ainsi libéré, est aujourd'hui en attente d'une nouvelle destination.

Le chantier (76 000 € HT) a bénéficié d'une aide de l'Europe (Fonds Investissement Territorial Intégré - ITI) à hauteur de 40 % (FEADER - Fonds européen agricole pour le développement rural). La Ville de Flers a financé le solde et Flers Agglo assuré le suivi technique.

VOIRIE Rénovation, sécurisation

Plusieurs chantiers ont été engagés cette année en plus des travaux annuels de rénovation de voies et de trottoirs communaux.

Ainsi, la rénovation de la rue de L'Orangerie et de la partie nord de la rue Jules-Gévelot est à présent terminée.

La seconde phase a pris fin en juillet.

Dans le même temps, ceux de la rue Henri-Véniard se terminent avec l'effacement des réseaux (basse tension et France télécom). Si la chaussée, voie départementale, ne sera pas refaite, la Ville va refaire les trottoirs.

129 000 € pour les travaux annuels

C'est l'enveloppe 2018 votée au budget pour la réfection annuelle de portions de rues et de trottoirs. 79 000 € seront consacrés à la voirie et 50 000 € aux trottoirs (rue Simons, d'Athis...).

Le principal chantier concernera la rue d'Athis du chemin des Tourelles jusqu'à la rue de l'Ermitage. Il s'agira de la 3^e et dernière phase (voirie et trottoirs).



Les aménagements rue de la Géroldière permettent notamment de réduire la vitesse.

Après une réunion publique, le projet d'aménagement de l'intersection des rues Pierre-Van-der-Gucht et de la Fourrière est en cours de finalisation.

La Ville a aussi entrepris des aménagements de sécurisation de la partie haute de la rue de

la Géroldière (ralentisseurs, réduction de la largeur de la chaussée, marquage des places de stationnement) à la demande des riverains lors d'une réunion publique. Ces réalisations sont à titre expérimental dans l'attente de travaux futurs sur la voirie.

FLEURISSEMENT Visite du jury départemental

Le jury départemental des villes et villages fleuris était de passage à Flers mi-juillet (généralement il vient tous les trois ans). Elle a permis au jury, composé d'élus du Conseil départemental, de techniciens des espaces verts et de représentants de Tourisme 61, « de se repositionner par rapport au fleurissement de la ville, de juger des nouvelles pratiques de fleurissement, des projets », d'autant que de nouveaux aménagements ont eu lieu en centre-ville. Depuis 2007, la Ville possède 3 fleurs, sur un maximum de quatre. Une distinction attribuée au niveau régional.

Pour rappel, le service espace verts de la Ville, rattaché à la Direction des Espaces Publics et du Patrimoine, compte 27 agents, plus deux apprentis et deux saisonniers.



Irène Cojean, maire-adjointe déléguée à l'aspect et la propreté de la ville, a accueilli les 12 membres du jury, en présence de Franck Ghestin, responsable des espaces verts et Franck Roulleaux, technicien.

CENTRES DE LOISIRS

À la place de l'école du mercredi



Inscrire ses enfants au centre de loisirs le mercredi sera l'une des options offerte aux parents.

Le retour à la semaine de 4 jours pour les écoles de Flers va s'accompagner de l'ouverture des centres de loisirs de Flers et sa périphérie le mercredi.

Ce sera le cas de :

- **Flash** : 15, rue Jules-Appert (Saint-Sauveur) à Flers ; 02 33 64 84 93 ; flersflash61@yahoo.fr
- **L'Albatros** : 30 avenue Charles-de-Gaulle à Saint-Georges-des-Groseillers ; 02 33 64 24 36 ; club-albatros@wanadoo.fr
- **Acti'lande** : rue de la Mairie à La Lande-Patry ; 02 50 45 01 40 ; actilande@gmail.com

CENTRE-VILLE Stationnez simple, facile, pas cher

La politique de stationnement payant en centre-ville entre en vigueur le 3 septembre. Voici les principales dispositions :

- **9 h/12 h - 14 h/17 h 30, stationnement payant du lundi au samedi**

Gratuit les dimanches et jours fériés.

Gratuit pour les personnes en situation de handicap (sur justificatif).

- **De 0 à 30 minutes, je stationne gratuitement**
- Entrer le numéro d'immatriculation du véhicule et prendre un ticket à apposer derrière le pare-brise.

Attention, ce mode de stationnement est à distinguer des 12 arrêts minutes place du Général-Leclerc où le stationnement n'est autorisé que 20 minutes. Tout dépassement est sanctionné d'une amende de 17 € (amende pénale).

- **de 31 minutes à 3h, je paie pour stationner**
- Stationnement payant (0,20 € à 3 €) sur les places payantes de la ville avec une seule zone tarifaire.

Au-delà de 3h, paiement du forfait post stationnement (amende) de 15 € (12 € si vous payez à l'horodateur dans les 3 jours). En septembre, il sera aussi possible de payer avec son portable (paiement dématérialisé à partir d'une application).

- **Une zone bleue pourtour de la place Charleston**

Nouveau, la mairie a institué une zone bleue sur tout le pourtour de la place Charleston. Les places sont matérialisées au sol. Ces places seront accessibles du lundi au samedi (exceptés jours fériés) de 9h à 12h et 14h à 19h pour une durée maximum de 1h30. Ne pas oublier de placer le disque horaire derrière le pare-brise.

- **Je suis résident, je m'abonne**

Le tarif (8 € par mois) concerne les résidents des rues et places situées dans le



Après les nombreux aménagements apportés, la politique tarifaire du stationnement payant en centre-ville de Flers entrera en vigueur début septembre.

périmètre et aux abords immédiats de la zone horodateurs.

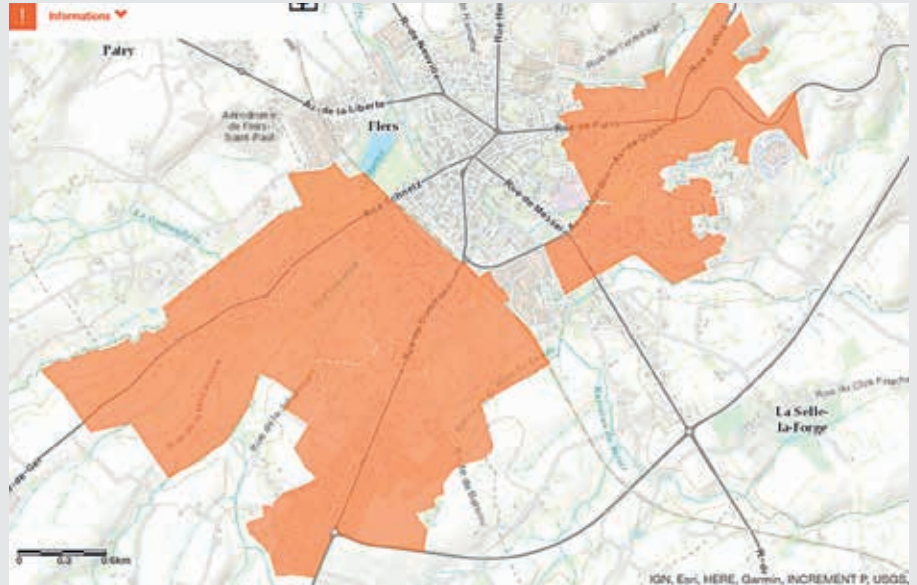
Une **plaquette d'information** est disponible dans tous les **commerces de Flers ainsi qu'à l'Office de Tourisme de Flers Agglo**. Elle est aussi **téléchargeable sur flers-agglo.fr**

FIBRE Seconde phase sur 2019 / 2020

En 2020, la Ville de Flers sera à 100 % couverte par la fibre optique. Cette couverture concernera les limites administratives de la ville, à savoir le centre-ville, la partie urbaine et les villages de Flers.

Ce programme ambitieux mené par Orange est déjà engagé de façon importante pour sa première phase (zone orangée sur la carte). En effet, le déploiement chez les particuliers, au niveau des copropriétés se poursuit. Il faut savoir que les personnes doivent s'adresser à leur opérateur afin de bénéficier de la fibre optique. En ce qui concerne les copropriétés, celles-ci doivent délibérer au plus vite dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire convoquée par les syndicats.

En ce qui concerne la seconde phase, autre partie de la carte, la Ville et Orange recensent les emplacements des futures armoires.



En orange, les périmètres de la première phase de déploiement de la fibre sur Flers. Le reste de la ville, notamment le centre-ville est inscrit dans la seconde phase (2019/2020).

Une fois ce travail accompli, le déploiement pourra être lancé sur 2019/2020.

Autre opérateur présent sur le terrain, Bouygues devrait prochainement cofinancer aux côtés d'Orange les interventions dans les immeubles.

Ce déploiement de la fibre optique sur Flers étant une opération exclusivement privée, la Ville accompagne, coordonne et facilite les interventions des opérateurs sur le domaine public quand cela s'avère nécessaire.

SEMAINE BLEUE Rendez-vous du 7 au 13 octobre

Fixée au 1^{er} octobre, la Journée internationale pour les personnes âgées sera suivie en France de la Semaine bleue du lundi 8 au dimanche 14 octobre. De nombreuses animations sont prévues à Flers.

Pour cette 4^e édition, le CCAS et ses partenaires ont programmé trois manifestations pour les personnes âgées de la ville et une quatrième pour les résidents du foyer Monge. **Ces rendez-vous seront gratuits.**

Rando, concert et théâtre

Dimanche 7 octobre 9h30 et 13h30 : les deux randonnées de 9 km chacune partiront de la résidence Monge; pique-nique le midi (parc du château ou à Monge selon le temps); encadrement Les Vikings Flériens, ABC La Chapelle-Biche, Activ'Orne et les Nordiks de Flers.

Lundi 8 octobre 14h, Centre Madeleine-Louaintier : Théâtre « *Qu'est-ce qu'on attend pour être vieux* » proposée par l'ASEPT (Association Santé Éducation et Prévention sur le Territoire) avec le CCAS de Flers.



Comme pour les précédentes éditions, la journée randonnée du dimanche 7 octobre ouvrira la Semaine bleue 2018 à Flers.

Mardi 9 octobre 20h30, Centre Madeleine-Louaintier : concert des chorales AVF, Chante et Danse de Génération mouvement et La Lyre.

Goûter/lecture à Monge

Mercredi 10 octobre : Goûter/lecture à la résidence Monge avec l'entraide flérienne et la participation de la Médiathèque de Flers.

À Émile-Halbout

Du **lundi 8 au vendredi 12 octobre**, la Maison d'activités Émile-Halbout (02 33 64 25 73)

ouvrira ses animations aux seniors, pour des moments plus spécifiques et pour mettre aussi en lumière le caractère intergénérationnel du lieu tout au long de l'année.

Le 2^e **Salon de l'autonomie** proposé par le CLIC du Bocage aura lieu **samedi 13 octobre** à **La Ferté-Macé**, après Flers en 2016.



Pour en savoir plus :

Programme détaillé Le Fil Flers Agglo N°10 rubrique Sortir Agenda p.31 CCAS Ville de Flers 02 33 64 66 13

COMPLEXE SPORTIF DU HAZÉ

Nouveaux équipements



Terrain synthétique pour la pratique du football.

Après les aménagements réalisés au début de cette décennie, le Complexe sportif du Hazé poursuit son évolution. De nouveaux équipements ont été construits au profit des associations et des partenaires de la Ville de Flers.

Après les aménagements extérieurs marquant l'accès au complexe sportif, c'est au tour de l'entrée sur les installations de connaître un véritable renouveau.

Le changement le plus symbolique étant la démolition de l'ancien *Mille club* qui hébergeait depuis plusieurs décennies les clubs résidents de football, athlétisme, rugby (jusqu'à son déménagement au stade des Closets en 2004).

L'Espace convivialité

Juste à côté se dresse maintenant l'espace de convivialité dans lequel le FC Flers a aménagé ses services administratifs en début d'année. Un lieu de vie qui pourra accueillir des stages, des formations dans les salles de réunions.

Les aménagements extérieurs (espace devant l'entrée, zone de stationnement, clôtures) ont commencé cet été.

Terrain 5x5

Construit sur les fondations d'un ancien court de tennis, ce terrain clôt, éclairé, disposant d'une pelouse synthétique permettra aux licenciés du FC Flers de bénéficier d'un terrain utilisable toute l'année. Son utilisation réglementée, dans le cadre d'activités encadrées, se fera uniquement sur réservation auprès du service des sports situé à l'entrée du stade.

Tennis : un court en dur

Disposant de six courts en terre battue (3 extérieurs, 3 couverts), le tennis club a souhaité que la surface de l'un des terrains extérieurs soit remplacée par un béton poreux, notamment à destination des jeunes et demandant aussi moins d'entretien pour une utilisation maximale. Un chantier effectué ce printemps.

La Ville a également inscrit 10 000 € à son budget 2018 pour une étude de rénovation du club house d'été.

Des locaux pour l'athlétisme

La construction de l'Espace de convivialité a permis à Flers-Condé Athlétisme d'occuper, après rénovation et aménagement, l'ancien local du FC Flers à l'entrée du stade du Hazé.

Ainsi les trois clubs résidents disposent chacun de leurs propres locaux administratifs.

➤ En bref !



Même couleur, mais nouveau revêtement.

Espace de convivialité : 689 000 € TTC (construction, équipement, démolition du club house, aménagement voirie) ; financement Ville de Flers 479 000 €, Fédération Française de Football (FFF) 40 000 €, Région (CAT) 125 000 €, État (Politique de la Ville) 45 000 €.

Terrain 5x5 : 82 885 € TTC ; financement Ville de Flers 30 385 €, FFF 30 000 €, État (Politique de la Ville) 22 500 €.

Espace convivialité FC Athlétisme : 31 700 € TTC ; financement Ville de Flers 21 776 €, État (DETR) 9 924 €.

Tennis réhabilitation d'un court : 39 000 € TTC ; financement Ville de Flers.

Réalisations 2018

Terrain de BMX : installation de l'éclairage 15 000 € TTC. Financement Ville de Flers.

Stade du Hariel : éclairage 60 000 € TTC. Financement Ville de Flers.

Stade des Closets : création d'un 1/2 terrain d'entraînement avec éclairage ; régie engazonnement, mobilier, main courante, poteaux, filets pare-ballon ; 120 000 € TTC. Financement Flers Agglo.

Le Service des sports Ville de Flers

20 personnes qui interviennent sur les Complexes sportifs (terrains, salles) du Hazé, du Hariel, Saint-Sauveur, terrain de BMX (équipements Ville de Flers) et au stade des Closets (équipement Flers Agglo).

SIRTOM :

changements le 15 octobre

À partir du lundi 15 octobre, des modifications sont à prévoir dans la collecte des ordures ménagères et des recyclables sur la Ville de Flers.

Sur les « extérieurs » de la ville, création de deux zones (voir carte et détail p. 10 du Fil Flers Agglo) :

- **Zone verte :** ordures ménagères mardi et vendredi ; tri électif un flux mercredi.

- **Zone jaune :** ordures ménagères lundi et jeudi ; tri électif un flux mercredi.

- **Flers Centre** inchangé : ordures ménagères mardi soir et vendredi soir ; déchets recyclables jeudi soir.

Autre changement : la collecte des déchets recyclables (**sauf le verre**) se fera dans un même sac jaune.

Pour le verre, il faudra continuer de les apporter dans les conteneurs (communes ou déchèteries).

➤ Tribunes

Le mot de la majorité municipale

Le bien de la cité, la sécurité et la tranquillité des Flériennes et des Flériens, l'emploi, l'offre de santé en ville méritent assurément mieux que d'entretenir avec une opposition divisée, sans chef et essuyant démissions sur démissions, des polémiques stériles.

C'est pourquoi nous souhaitons vous parler des projets mais aussi des difficultés de l'heure.

Une difficulté qu'il convient de surmonter :

L'annonce de la fermeture prochaine de la clinique Saint-Dominique a bouleversé beaucoup de Flériens. Notre première pensée va aux personnes dont l'emploi est menacé. Avec le concours du conseil de surveillance de l'hôpital Jacques-Monod dont le président est le Maire de Flers et sous l'autorité de l'État, un plan de reprise a été décidé. Ce plan vise à sauvegarder, le plus possible, d'emplois en assurant le maintien sur le site de la clinique d'une activité de lits de soins de suite, de radiologie, de consultations et la cas échéant l'implantation d'une maison médicale. Les activités chirurgicales seraient alors transférées sur l'hôpital Monod. Ce plan va être soumis au tribunal de commerce d'Alençon qui sera seul juge de sa pertinence.

Un beau projet pour la rue du 6-juin :

Depuis des mois la Halle aux vêtements, anciennement le Prisunic, est fermée. Ce vaste espace va bientôt revivre sous la forme d'une galerie commerciale moderne et lumineuse permettant de rejoindre la rue du 6-Juin à la rue Guy-Mollet. Onze locaux commerciaux seront créés pour dynamiser cette partie haute de la ville. Belle réussite, fruit d'une collaboration entre le propriétaire, le groupe Mazureau, l'agence Fontenoy et la Ville de Flers qui, avec le concours essentiel de la Région Normandie, devrait pouvoir apporter une aide substantielle au financement des parties communes de cet ensemble commercial.

De la transparence, des projets, de l'efficacité, pas de polémiques stériles, voilà ce dont nous avons collectivement besoin.

L'opposition s'exprime

Nous approuvons le principe de la mise en place des caméras de protection. En 2014, nous étions les seuls à le vouloir malgré tout ce que peut en dire la majorité. Celle-ci nous l'a violemment reproché : en voulant installer des caméras, nous étions accusés d'atteindre à la vie privée des Flériens, presque de fascisme... Si nous avions parlé de 80 caméras, comme cela se dessine, que n'aurions-nous pas entendu ! Il est dommage que la majorité se croit seule à incarner la vertu et pense que l'opposition est forcément mal intentionnée. C'est peu démocratique.

L'équipe de M. le Maire a changé d'avis, heureusement. C'est le fruit de la réalité flérienne et de notre pression.

Il est difficile de dire à l'avance l'efficacité d'un tel dispositif. Nous espérons tous son succès et que l'efficacité ira de pair avec le respect des libertés individuelles ; nous avons toute confiance dans les forces de police municipale et nationale pour atteindre ces deux objectifs.

Cependant, le dispositif ne démarrera qu'en 2019, à la fin du mandat en cours. L'agenda électoral des prochaines municipales a été clairement privilégié au dépens de la tranquillité des Flériens. Sa mise en place aurait été tout à fait possible avant celle d'une police municipale laquelle aurait dû voir le jour plus tôt. La police nationale pouvait, dans un premier temps, gérer le central vidéo. Dire le contraire, c'est ne pas lui faire confiance. Surtout, parce que la majorité a tardé, les subventions d'État sont devenues incertaines. Sur les 800 000 € à prévoir pour l'ensemble du dispositif, on peut craindre que l'essentiel soit à la charge des contribuables flériens et non subventionné comme ce fut le cas ailleurs.

Nous trouvons cela fort dommage et maladroitement ficelé.

La sûreté est un sujet sérieux et ne doit pas être motif à polémique. C'est un droit essentiel à chacun et nécessaire à la tranquillité publique.

VIDÉO PROTECTION Concilier liberté publique et sécurité publique



Pour Lori Helloco, la Ville a eu raison d'attendre la création de la Police municipale pour installer la vidéo protection. « Sinon pourquoi installer des équipements avec personne derrière les caméras ! »

Le 1^{er} janvier, Flers installait officiellement sa Police municipale. Étape préliminaire et essentielle avant la mise en place de la vidéo protection dans toute la ville.

Depuis son élection en 2014, la majorité municipale a engagé une importante politique de sécurisation de la population et des biens.

« En adoptant la création d'une Police municipale et d'une vidéosurveillance, explique Lori Helloco, maire-adjoint délégué à la Protection des populations, nous avons souhaité répondre aux attentes de la population qui ressentait un sentiment d'insécurité, répondre à une délinquance qui appelle une réaction et apporter un soutien à la Police nationale ».

18 points d'implantation

Les élus, majorité et opposition, réunis au sein d'un groupe de travail, ont validé 18 points d'implantation à travers la ville.

Tous les quartiers seront impactés sur la base des faits constatés depuis cinq ans par la Police nationale, la Direction de la prévention et de la sécurité du public et la Police municipale. Le système de vidéo surveillance sera calqué sur celui de la délinquance, sans perdre de vue ce qui se passe ailleurs, avec neuf points en centre-ville, quatre à Saint-Michel, trois à Saint-Sauveur et deux au Pont-Féron.

Les centres de supervision fin 2018

Les deux centres de supervision, gérés par la Police municipale et la Police nationale, seront installés d'ici fin 2018.

Au premier semestre 2019, onze points de surveillance seront implantés et équipés et sept au second semestre. Il s'agira de matériel à très haute définition, à infrarouge et sécurisé pour éviter tout risque de dégradation.

Entre 80 et 100 caméras

Les bâtiments publics seront ensuite dotés de caméras de vidéo protection pour limiter les dégradations.

Au total entre 80 et 100 caméras seront déployés sur la ville de Flers. Ce déploiement, estimé entre 0,7 et 0,8 M€, pourrait bénéficier de 50 % de subventions.

Il complète l'effort de la Ville de Flers avec la création de la Police municipale (6 agents dont un maître-chien) pour seconder la Police nationale et rétablir un lien de proximité avec la population « à la demande des habitants ».

Droit à l'image et de déplacement

Cette politique de sécurité des personnes et des biens sera à la fois un outil de prévention et de répression. Il répondra aux exigences de respect des libertés individuelles. « Le délai de conservation des images sera de 14 jours (la loi permet un mois), explique Lori Helloco, pour avoir le temps d'analyser les images sur réquisition du parquet. Dans le même temps, nous préserverons le droit à l'image et de déplacement des habitants ».

Des panneaux d'information seront installés à chaque entrée de la ville et une charte éthique d'utilisation mise en place autour d'un comité d'éthique composé de magistrats, élus, techniciens.

➤ En bref !

6 juin, Flers se souvient



La Ville s'est souvenue et s'est recueillie, mercredi 6 juin, à la mémoire des victimes civiles des bombardements alliés qui touchèrent Flers le D Day. À l'occasion du 74^e anniversaire du bombardement de Flers, la cérémonie s'est déroulée en deux temps. D'abord à l'entrée du cimetière devant la stèle rappelant le retour à la liberté, si douloureux fut-il pour les habitants; le second au Carré des victimes civiles; À chaque fois, élus, représentants des anciens combattants ont déposé des gerbes avant de se recueillir. Une cérémonie qui se renouvelle chaque année le 6 juin.

Rentrée scolaire 2018

La rentrée aura lieu **lundi 3 septembre**. La nouvelle année scolaire sera marquée par le retour à la **semaine de 4 jours** dans les écoles de Flers.

Voici les heures de classe des groupes scolaires de la ville :

- 8 h 30 - 11 h 30 et 13 h 30 - 16 h 30 : Maternelle Roland, élémentaire Roland/Victor-Hugo, maternelle Sévigné (école Victor-Hugo), école Les Vallées.
- 8 h 30 - 12 h et 14 h - 16 h 30 : Élémentaire Sévigné/Paul-Bert.
- 8 h 45 - 12 h et 13 h 30 - 16 h 15 : Morin/La Fontaine.

+ d'infos, nouvelle inscription :

service vie scolaire à la Mairie de Flers
02 33 64 66 00

Permanences de la Mutuelle complémentaire

Flers - Foyer Monge, 9, rue Jules-Gévelot

- Septembre : mercredi 5, 9h/12h ; mercredi 19, 9h/12h et 14h/17h ;
 - Octobre : mercredi 3, 9h/12h ; mercredi 17, 9h/12h et 14h/17h ;
 - Novembre : mercredi 7, 9h/12h ;
 - Décembre : mercredi 5, 9h/12h ; mercredi 19, 9h/12h et 14h/17h ;
- La Selle-la-Forge - Mairie**
- Mercredi 10 octobre, 9h/12h ;
 - Mercredi 12 décembre, 9h/12h ;

+ d'infos : ASP BTP Mutuelle santé ;

6, rue Saint-Nicolas ;
14050 Caen Cedex 04 ;
02 31 50 35 50

aspbtp@aspbtp.fr ; www.aspbtp.fr

